



Prix international jeunes solistes
Directives pour les demandes 2010

Depuis 1984, le programme International jeunes solistes de *VSA arts* cherche à découvrir des musiciens handicapés talentueux. Le Prix international jeunes solistes de *VSA arts* est décerné chaque année à quatre musiciens exceptionnels, deux vivant aux États-Unis et deux à l'étranger. Le prix fournit à ces jeunes musiciens l'occasion de gagner 5 000 \$ chacun et de se produire à Washington, D.C.

Admissibilité

Tous les musiciens individuels (instrumentalistes ou vocalistes) handicapés, âgés de moins de 25 ans et vivant aux États-Unis, peuvent adresser une demande. Tous les musiciens individuels (instrumentalistes ou vocalistes) handicapés, âgés de moins de 30 ans et vivant à l'étranger, peuvent adresser une demande. Ils devront remplir le formulaire de demande pour musicien individuel.

Les demandes émanant d'ensembles musicaux (de deux à huit membres) seront acceptées pour le Prix international jeunes solistes. Il pourra s'agir de n'importe quel type d'orchestre, que ce soit un groupe de rock, un orchestre de chambre ou un corps de tambours. Pour que l'orchestre soit admissible, un au moins de ses membres doit être handicapé. Tous les membres de l'orchestre doivent avoir l'âge maximum indiqué ci-dessus. L'orchestre devra remplir le formulaire de demande pour orchestre.

Tous les types de musique seront acceptés, entre autres, sans toutefois s'y limiter, la musique rock/alt rock, pop, rock indié, classique, country/folk, le jazz, le R&B/blues, le hip hop/rap, la musique latine et la musique du monde.

Selon la définition donnée par la loi sur les Américains handicapés, un handicap est une déficience physique ou mentale limitant substantiellement une ou plusieurs activités importantes de la vie. (Une déficience est un trouble physiologique touchant un ou plusieurs systèmes du corps ou encore un trouble mental ou psychologique.)

Processus de sélection

Un comité consultatif réunissant des professionnels de la musique et des éducateurs collaborera au processus de sélection. Les sélections seront annoncées en janvier 2010.

Critères de sélection

Le comité consultatif du Prix international jeunes solistes de *VSA arts* évaluera chaque audition en prenant pour critères la technique, le ton, le rythme, l'interprétation et l'intonation (s'il y a lieu).

Processus de sélection par les affiliés aux États-Unis

Tous les affiliés de *VSA arts* aux États-Unis mettent en œuvre leur propre programme du Prix international jeunes solistes. Les demandeurs devront envoyer leurs enregistrements à l'adresse appropriée indiquée pour leur État à www.vsarts.org/soloists. Les enregistrements qui seront envoyés au siège de *VSA arts* par les solistes situés aux États-Unis seront transmis aux affiliés de leur État pour une évaluation initiale. Ensuite, les enregistrements venant de tous les États seront transmis au siège de *VSA arts* pour être jugés au niveau national.

Processus de sélection pour les demandeurs à l'étranger

Tous les demandeurs vivant à l'étranger adresseront leur formulaire de demande, accompagné de leur description biographique et de leur enregistrement, à l'adresse suivante :

VSA arts International Young Soloists Award
818 Connecticut Avenue, NW
Suite 600
Washington, D.C. 20006

Liste de contrôle des procédures de demande

Chaque demandeur sera tenu de fournir les matériaux suivants :

- Un formulaire de demande pour musicien individuel OU pour orchestre, rempli et signé.
- Un texte d'une page, comprenant les renseignements biographiques et les raisons pour lesquelles le demandeur estime qu'il/elle devrait être sélectionné pour recevoir le Prix international jeunes solistes 2010 de *VSA arts*. Ces renseignements doivent être axés sur la formation et l'expérience musicales du demandeur, et non sur son handicap.
- Un enregistrement (CD, DVD, VHS ou bande audio) présentant (3) sélections musicales. Le format CD ou DVD est préféré. Les bandes vidéo de caméscopes ne seront pas acceptées.

Conseils : votre enregistrement doit permettre d'écouter facilement la musique et le talent artistique. Il n'est pas nécessaire que les sélections soient tirées d'une seule représentation, mais elles doivent provenir de représentations récentes. Étant donné que les musiciens sélectionnés ne seront pas autorisés à utiliser de la musique enregistrée lors de leur représentation, **les demandeurs devront utiliser un accompagnement réel sur leur enregistrement**. Nous vous recommandons de ne pas jouer avec plusieurs instruments sur l'enregistrement. Choisissez ce que vous faites de mieux et ne vous en écarterez pas !

Les matériaux de demande devront être envoyés à l'adresse appropriée figurant à www.vsarts.org ; ils devront être reçus au plus tard le 16 novembre 2009 pour les musiciens situés aux États-Unis et au plus tard le 1er décembre 2009 pour les musiciens situés à l'étranger.

Présentation des prix et représentations sur scène

Les gagnants du Prix international jeunes solistes de *VSA arts* recevront leur prix et se produiront au John F. Kennedy Center for the Performing Arts à Washington, D.C. en juin 2010 dans le cadre du Prix international jeunes solistes 2010 de *VSA arts*.

À propos de VSA arts

VSA arts est un organisme international à but non lucratif fondé il y a 35 ans par l'Ambassadrice Jean Kennedy Smith afin de créer une société où les personnes handicapées apprennent par les arts, participent aux arts et apprécient les arts. VSA arts procure aux éducateurs, aux parents et aux artistes les ressources et les outils permettant de soutenir les programmes d'art dans les écoles et les communautés. VSA arts présente les œuvres des artistes handicapés et favorise l'accès aux arts pour les personnes handicapées. Sept millions de personnes participent chaque année aux programmes VSA arts grâce à un réseau national d'affiliés et dans 54 pays du monde. VSA arts est affilié au John F. Kennedy Center for the Performing Arts. Pour obtenir de plus amples informations sur VSA arts, visitez www.vsarts.org.